

2 ALLEE PAUL FEUGA
Société civile immobilière
au capital de 600 euros
Siège social : 1 QUATER RUE AYME KUNC
31300 TOULOUSE
830537114 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-cinq février,

A onze heures,

Les associés de la Société 2 ALLEE PAUL FEUGA, société civile immobilière au capital de 600 euros, divisé en 60 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Maurice BILFELD, titulaire de 20 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Armand FHAL, titulaire de 20 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Michaël GABAY, titulaire de 20 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Maurice BILFELD, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la réalisation des apports des titres des associés au profit de sociétés lors de leurs constitutions et d'une société existante,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution suivante :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, rappelle que Monsieur Maurice BILFELD a apporté les 20 titres qu'il détient dans la Société, au profit de la société BILFELD HOLDING lors de sa constitution, société civile dont Monsieur Maurice BILFELD est gérant et associé, ayant son siège social 60 boulevard Lazare Carnot 31000 TOULOUSE, immatriculée au RCS TOULOUSE N° 999 795 552 depuis le 27 janvier 2026 ;

L'Assemblée Générale, rappelle que Monsieur Michael GABAY a apporté les 20 titres qu'il détient dans la Société, au profit de la société MG HOLDING lors de sa constitution, société civile dont Monsieur Michael GABAY est gérant et associé, ayant son siège social 60 boulevard Lazare Carnot 31000 TOULOUSE, immatriculée au RCS TOULOUSE N° 999 853 765 depuis le 29 janvier 2026 ;

L'Assemblée Générale, rappelle qu'aux termes du contrat en nature en date du 5 février 2026, Monsieur Armand FHAL a apporté les 20 titres qu'il détient dans la Société, au profit de la société ACF DEVELOPPEMENT, dont il est président et associé, ayant son siège social 1 place du Président WILSON 31000 TOULOUSE, immatriculée au RCS TOULOUSE N° 839 946 639.

L'assemblée générale constate que les opérations d'apport en nature des titres précités sont définitivement réalisées, et ce à compter de ce jour avec effet au 5 février 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 7 et 8 des statuts, de la façon suivante :

ARTICLE 7 – APPORTS

L'assemblée générale extraordinaire en date du 25 février 2026 avec effet au 5 février 2026, a constaté la réalisation des apports suivants :

- Monsieur Maurice BILFELD a apporté les 20 titres qu'il détient dans la Société, au profit de la société BILFELD HOLDING lors de sa constitution, société civile dont Monsieur Maurice BILFELD est gérant et associé, ayant son siège social 60 boulevard Lazare Carnot 31000 TOULOUSE, immatriculée au RCS TOULOUSE N° 999 795 552,
- Monsieur Michael GABAY a apporté les 20 titres qu'il détient dans la Société, au profit de la société MG HOLDING lors de sa constitution, société civile dont Monsieur Michael GABAY est gérant et associé, ayant son siège social 60 boulevard Lazare Carnot 31000 TOULOUSE, immatriculée au RCS TOULOUSE N° 999 853 765,
- Monsieur Armand FHAL a apporté les 20 titres qu'il détient dans la Société, au profit de la société ACF DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée dont il est président et associé, ayant son siège social 1 place du Président WILSON 31000 TOULOUSE, immatriculée au RCS TOULOUSE N° 839 946 639.

Le reste de l'article est sans changement.

ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de six cents (600) euros.

Il est divisé en soixante (60) parts sociales de dix (10) euros chacune, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

SC BILFELD HOLDING, vingt parts sociales, Numérotées de 1 à 20	20 parts
SC MG HOLDING, vingt parts sociales, Numérotées de 31 à 50	20 parts
SAS ACF DEVELOPPEMENT, vingt parts sociales, Numérotées de 21 à 30 et de 51 à 60	20 parts
Total	60 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Maurice BILFELD
Gérant associé

Monsieur Armand FHAL
Gérant associé

Monsieur Michaël GABAY
Associé